COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 22 juillet (22/07/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 juillet 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT Adjoints,

M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, M. Gérard CHOUKOUD, M. Georges DESQUINES, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme CASTRO), Mme Nicole STOCCO (représentée par M. Gérard CHOUKOUD), Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme Christine FANFELLE), Mme Odile MARTY-MOTHES (représenté par M. Georges DESQUINES) Mme Nathalie GALHO (représenté par M. Gilles BENECH) Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS:

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Colette ROLLET, Mme Carine NICODEME, M. Patrice CHARLES Conseillers Municipaux

Mme FANFELLE est nommée secrétaire de séance.

03 – 22 juillet 2009 TARIFS DES TICKETS DE CANTINE ANNEE 2010-2011

Vu la délibération en date du 23 mars 2010 du conseil communautaire portant révision des prix de vente des repas aux communes de Castelsarrasin, Moissac, Boudou et Lizac

Vu la délibération en date du 06 mai 2010 du conseil municipal portant révision des prix de vente des repas vendus par la communauté de communes



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

DECIDE de fixer comme indiqué ci-dessous les différents tarifs qui entreront en vigueur au 1er AOUT 2010

TARIF ORDINAIRES:

Tarif en Euros	2008	2009	2010
Repas écoles maternelles et élémentaires	2.30	2.35	2.40

TARIFS SPECIAUX:

Tarif en Euros	2008	2009	2010
Repas des enseignants qui prennent celui-ci sans assurer la surveillance de la cantine	5.90	5.95	6

Pour copie conforme Mølssac le 23 juillet 2010

aul NUMZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE LE

2 7 JUIL. 2010

CASTELSARRASIN - 82